



Nous demandons à la direction que le personnel qui revient travailler au mois d'août, en semaine 34, suite à la modification du calendrier de travail annoncé lors du CE du 19 juillet, ait le droit de bénéficier de leurs **JOURNEES DE FRACTIONNEMENT.**

Si vous êtes concerné, contactez-nous.

Blog : www.unsa-charleville.com

L'équipe UNSA